

CONSEIL DE DIRECTION
RELEVÉ DE DECISIONS
de la séance du 13 décembre 2010

Le Conseil de direction, réuni le lundi 13 décembre 2010 à 8h30 en salle François-Goguel :

- a adopté par 19 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, une résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2011-2012 :

« Les droits de scolarité pour l'année universitaire 2011-2012 sont fixés aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2011-2012)	
Formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris ⁽¹⁾ Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°1 Tableau n°2
Auditeurs libres (semestre)	Demi-tarif sur Tableau n°2
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

⁽¹⁾ sauf exceptions prévues dans les conventions relatives aux doubles diplômes

1- Droits de scolarité (année universitaire 2011-2012) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	6 000
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

2- Droits de scolarité (année universitaire 2011-2012) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement				
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité Collège universitaire en €	Droits de scolarité Master en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	9 300	13 000
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus	9 300	13 000
	129 000 - 199 000	43 000 - 66 333	7 600	11 000
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 400	9 500
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 300	8 000
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 240	6 440
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 180	4 760
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 100	3 300
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 980	2 660
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100	1 840
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540	920
jusqu'à 36 999		0 - 12 333	0	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0	0

- a adopté par 19 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, une résolution portant sur les droits de scolarité des formations de préparation aux concours administratifs :

« Les droits de scolarité pour l'année universitaire 2011-2012 des formations de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris de préparation aux concours administratifs sont fixés aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2011-2012)	
Formations de l'IEP de Paris de préparation aux concours administratifs Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°3 Tableau n°4
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

3- Droits de scolarité (année universitaire 2011-2012) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	6 000
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

4- Droits de scolarité (année universitaire 2011-2012) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	9 300
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus
	129 000 - 199 000	43 000 - 66 333
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999
	jusqu'à 36 999	0 - 12 333
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

- a adopté par 19 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, une résolution portant sur les taux des rémunérations des services des procédures d'entrée :

« Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux **procédures d'entrée** à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants pour les procédures de l'année **2012** :

- exonération totale pour les boursiers (de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur)
 - inscription aux procédures d'entrée nationales **140 €**
 - inscription aux procédures d'entrée internationales **90 €**
- a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les droits de scolarité dus par les usagers inscrits en formation continue diplômante :

« Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en **formation continue diplômante** sont fixés aux montants suivants :

Cycles diplômants, pour l'ensemble des deux années du cycle, soit les années civiles 2011 et 2012 (promotion 2011) :

Communication	18 200 €
Management avancé	18 200 €

N.B. 1 : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

N.B. 2 : Les tarifs de ces deux cycles diplômants développés en 2010 n'ont pas pu être présentés aux Conseils de décembre 2009

Cycles diplômants, pour l'ensemble des deux années du cycle, soit les années civiles 2012 et 2013 (promotion 2012) :

Finance d'entreprise et marché de capitaux	18 200 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	18 200 €
Gestion et politiques de santé	16 200 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	16 200 €
Gestion publique	16 200 €
Fonctionnements associatifs ⁽¹⁾	16 200 €
Management des médias	16 200 €
Gestion et politiques du handicap	16 200 €
Ressources humaines	18 200 €
Trajectoires dirigeants	24 900 €
Energy and global policies	25 800 €
Action stratégique et développement international	28 800 €
Décisions stratégiques	35 000 €
Communication	18 200 €
Management avancé	18 200 €
Option coaching	3 000 €
Option tutorat anglais	2 800 €
Master of Public Affairs (MPA) (année 2012-2013)	24 500 €
Master en Pratique du Développement (année 2010-2011)	19 000 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

- a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP de Paris :

« Les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants, pour l'année universitaire 2011-2012 :

Cartes de bibliothèque (Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux)		
Abonnés "1 semaine"	1 semaine	13 € ⁽¹⁾
Abonnés "étudiants"	1 mois	32 €
	3 mois	60 €
	6 mois	85 €
	1 an	115 €
Abonnés « enseignants / chercheurs »	1 mois	40 €
	3 mois	70 €
	6 mois	115 €
	1 an	170 €
Carte collective	1 an	320 €
Duplicata		17 €

⁽¹⁾ 1/2 tarif pour un renouvellement dans l'année

- a adopté le projet de budget 2011 de l'IEP de Paris par 20 voix pour, et 5 voix contre :

« Le Conseil de direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2011 de l'Institut d'Études Politiques de Paris présentée par l'Administrateur de la Fondation Nationale des Sciences Politiques »

T. Pébereau

Michel Pébereau
Président du Conseil de direction de l'IEP de Paris

